

1 11 janvier alors qu'il n'était plus au
2 MRND.

3 Q. Je vais vous arrêter un instant. Pour
4 bien comprendre votre raisonnement, je
5 vous ai demandé pourquoi vous avez
6 mentionné Turatsinze, Jean-Pierre. Vous
7 avez parlé d'un JPT qui était indiqué
8 dans un livre - vous avez cité Les trois
9 jours qui ont fait basculer l'histoire -,
10 et comment avez-vous fait pour passer des
11 initiales JPT, au nom Jean-Pierre
12 Turatsinze, Monsieur Rutaganda?

13 R. Avec le temps, certains documents qui
14 sont sortis ont montré que c'est les deux
15 noms de Turatsinze, Jean-Pierre - je
16 pense notamment au témoignage de
17 Twagiramungu, Faustin - là il a été clair
18 avec lui, et c'est comme ça que j'ai su
19 que c'est Turatsinze, Jean-Pierre.

20 Q. Alors, cet individu que vous dites
21 portait un autre nom et travaillait au
22 parti, quelle était sa fonction au parti,
23 Monsieur Rutaganda?

24 R. Il avait un petit bureau sur lequel était
25 marqué * Service de la jeunesse +.

CAROLE SIMONNEAU, STÉNOTYPISTE OFFICIELLE
TPIR - CHAMBRE 1

280499

77 CASE No: ICTR-98-44-T
EXHIBIT No: P.563(A)
DATE ADMITTED: 02/02/2011
TENDERED BY: PROSECUTOR
NAME OF WITNESS: NGIRUMPAISE
(Dw NG.39)

Turatsinze

1 * Service de la jeunesse +. Il était
2 souvent là-bas, mais il était
3 pratiquement... c'était quelqu'un que je
4 peux dire d'indexé - parce que tantôt il
5 était chauffeur, il transportait le
6 courrier, il prenait des messages à
7 envoyer aux gens, distribuait le
8 courrier, etc., etc. C'était, en fait,
9 son rôle.

10 Q. Maintenant, Monsieur Rutaganda,
11 qu'avez-vous pensé lorsque vous avez
12 appris - vous dites en 95 - l'existence
13 de ce fax?

14 R. Qu'est-ce que j'ai... à quoi j'ai pensé
15 ou qu'est-ce que j'ai fait?

16 Q. Qu'avez-vous pensé de ce fax?

17 R. Il y a plusieurs... plusieurs éléments
18 qui me sont venus en tête. A mon avis,
19 c'est une information qui méritait des
20 preuves.

21
22 Deuxièmement, c'est une information... du
23 moins, à ce moment-là, que je pensais
24 juste formulée dans le but que j'ai
25 expliqué tout à l'heure, le but de salir

CAROLE SIMONNEAU, STÉNOTYPISTE OFFICIELLE
TPIR - CHAMBRE 1

280499

78 CASE No. ICIR-98-44-1
EXHIBIT No. P 563(A)
DATE ADMITTED: 02/02/2011
TENDERED BY: PROSECUTOR
NAME OF WITNESS: MATHEU
NGIRUMPAISE